



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 4 juin 2021

Délibération n°27/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 4 juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 21 mai 2021.

Membres présents : Messieurs François NEBOUT, Didier JOBIT, Jérôme SOURISSEAU, Didier VILLAT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY, Gérard ROY, Mesdames Martine PINVILLE, Stéphanie GARCIA, Fabienne GODICHAUD.

Membres absents ou excusés : Messieurs Mathieu HAZOUARD, Daniel SAUVAITRE, Samuel CAZENAVE, Jacques CHABOT, William JACQUILLARD, François BONNEAU, Jean-Hubert LELIEVRE, Mesdames Valérie SCHERMANN, Jeanne FILLOUX.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel BRAUD, Andréas KOCH.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne FRANGEUL, Cécile FRANCOIS.

Objet : Partenariat Fondation d'entreprise MARTELL / POLE IMAGE MAGELIS / CNAM-ENJMIN – Projet commun de résidence d'auteurs création numérique

Écosystème culturel et créatif, la Fondation d'entreprise Martell a pour objet la promotion de la culture, notamment de l'art, des métiers d'art et des savoir-faire traditionnels ; la promotion de l'innovation et de la création dans les domaines artistiques et culturels ; la promotion de la recherche scientifique. Elle développe une programmation pluridisciplinaire favorisant les collaborations locales, nationales et internationales grâce à des expositions, ateliers, événements, résidences ... et est un révélateur des talents et savoir-faire d'excellence.

Situés au 2e étage de la Fondation et inaugurés au printemps 2022, les Ateliers du savoir consistent en un plateau d'expériences numériques, le Lab, ouvert au grand public afin de présenter la création artistique contemporaine en matière de nouvelles technologies (immersion 360°, réalité virtuelle, réalité augmentée, mapping, jeux vidéo, littérature digitale, son binaural...). A côté, un espace de travail professionnel, le Hub, est équipé pour recevoir en résidence des auteurs afin d'accompagner les phases d'écriture et de prototypage de leur projet d'expérience numérique.

Précurseur dans les métiers de l'image, le Pôle Image Magelis est reconnu internationalement pour ses savoir-faire en matière de fabrication de contenus pluri-média. Avec une centaine d'entreprises spécialisées dans la filière, un vivier d'une trentaine de studios d'animation et de jeux vidéo, plus de 200 auteurs de bande dessinée et un campus unique en Europe de 12 écoles supérieures de l'image, Magelis est le partenaire incontournable des créateurs de nouvelles narrations.

La Fondation d'entreprise Martell et le Pôle Image Magelis partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière de la création numérique et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation de projets innovants.

Dans ce cadre, la Fondation d'entreprise Martell et le Pôle Image Magelis souhaitent s'associer pour proposer un projet commun de résidences d'auteurs dans le champ de la création numérique au sein des Ateliers du savoir de la Fondation.

Ces résidences sont proposées en partenariat avec l'Ecole nationale du jeu et des médias interactifs numériques (Cnam-Enjmin) située à Angoulême, au sein de l'écosystème Magelis.

L'objectif est de réaliser 2 promotions de 4 résidences par an. Un premier appel à projets sera lancé lors de l'événement Immersivity 2021, organisé par Magelis dans les locaux du Cnam-Enjmin.

Une convention de partenariat établie entre la Fondation d'entreprise Martell, le Pôle Image Magelis et le Cnam-Enjmin viendra préciser les contributions et les engagements réciproques au titre de l'année 2021/2022.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (11 présents – 11 votants – 11 voix « pour ») :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2021/2022 ;
- autorisent monsieur le Président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 9 juin 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 9 juin 2021
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 9 juin 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Jérôme SOURISSEAU

